

## ZONE 0002

# ○ LE MORNE DE LA REGALE, LA POINTE DE LA BATTERIE, LA POINTE BRUNEL



### > DESCRIPTION

Ensemble de mornes boisés, vallons, baies, plages sableuses et côtes rocheuses situées au Sud/Sud-Est du Morne Pavillon (100 ha).

Les forêts de terre ferme sont de type sempervirent saisonnier tropical, dans son sous-type d'horizon inférieur, et présentent plusieurs faciès en rapport avec les conditions topographiques et les différents stades dynamiques. Sur la plupart des versants des différents mornes, croît une belle forêt à Bois savonnette (*Lonchocarpus violaceus*), à Poirier (*Tabebuia heterophylla*), et Gommier rouge (*Bursera simaruba*) auxquels s'ajoutent, dans les zones plus sèches, des Raisiniers grandes feuilles (*Coccoloba pubescens*) et des Bois rouges (*Coccoloba swartzii*). Dans les secteurs les plus avancés on trouve quelques espèces caractéristiques du climax : Courbaril (*Himenaea courbaril*) de gros diamètres, pour les espèces de première grandeur, et pour les espèces de deuxième grandeur, des Myrtacées de stades évolués comme le Coco caret (*Myrciaria floribunda*) et *Eugenia tapacumensis*. A noter que des raisiniers à grandes feuilles (*Coccoloba pubescens*) de diamètre plus important que ceux communément rencontrés, témoignent de l'âge relativement avancé de ce secteur forestier.

Dans les zones de transition, entre forêt littorale et les premières pentes, on observe quelques remarquables formations de Mance-nilliers (*Hyppomane mancinella*), sans doute les plus belles de l'île, notamment en arrière de la Baie Grand Jean et entre la Pointe Brunel et la Pointe de la Batterie.

Dans la zone littorale, les Raisiniers bords de mer (*Coccoloba uvifera*) occupent l'arrière des plages sableuses, surtout entre la Pointe Brunel et la Pointe à Chaux. Enfin quelques îlots de Mangrove, installés et en extension, occupent la plus grande part de la Baie GranJean et la plupart des anses protégées.



Morne la Régale (à gauche)

Credit photo : collection Fiard

### > INTÉRÊTS

- **Biologique** : Présence d'espèces rares, dont certaines sont relictuelles du climax sempervirent saisonnier tropical dans son sous-type d'horizon inférieur : le Courbaril (*Himenaea courbaril*), le Coco Caret (*Myrciaria floribunda*), *Eugenia tapacumensis*. S'ajoutent des espèces de grande rareté mais de stade dynamique moins évolué comme le Grand Cosmaya (*Crateva tapia*) et *Eugenia procera*.
- **Écologique** : Formation boisée relativement élevée (15-20 m), dans les endroits les plus intéressants, et de structure multistrate complexe. Présence d'un *Coccoloba caravellea* Sastre et Fiard.
- **Paysager** : Exceptionnel, par la présence de ces multiples baies surmontées de mornes boisés, le tout s'inscrivant dans un continuum forestier répondant aux forêts recouvrant la presqu'île de la Caravelle.

# LE MORNE DE LA REGALE, LA POINTE DE LA BATTERIE, LA POINTE BRUNEL

## > AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

- Classement et maintien de l'ensemble du secteur en zone 2 ND.
- Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
- A long terme, rattachement à la Réserve de la Caravelle, avec une surveillance adéquate, surtout réelle, et non purement formelle.



inventaire

COMMUNE DE  
TRINITÉ

